



# DREUX EN SHORT

1<sup>er</sup> Festival du court-métrage du Pays de Dreux

## RÈGLEMENT 2020



Le 1<sup>er</sup> Festival du court-métrage du Pays de Dreux, organisé par l'association LES LUMIÈRES DE LA VILLE, se déroulera les **26, 27 et 28 juin 2020**. Il propose une compétition de courts-métrages, des projections spéciales, des rencontres, une master class et une remise de prix. Retrouvez son actualité sur [fb.me/Dreuxenshort](https://fb.me/Dreuxenshort)

### 1 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La sélection s'effectue uniquement avec des productions françaises, sans thème particulier en fiction et animation, réalisées après le 1<sup>er</sup> janvier 2018. La durée des films doit être **inférieure à 10 minutes**.

### 2 – INSCRIPTION

L'inscription est gratuite et se fait uniquement et obligatoirement via l'une ou l'autre de ces plateformes :

[www.shortfilmdepot.com](http://www.shortfilmdepot.com) ou <https://www.clickforfestivals.com/> ou <https://festivals.festhome.com>

Vous ne recevrez pas de confirmation spécifique de l'inscription de votre film, mais vous pouvez suivre son état d'avancement sur les plateformes et sur [fb.me/Dreuxenshort](https://fb.me/Dreuxenshort)

Pour toute question, vous pouvez envoyer un mail à : [LesLumieresDeLaVille28@gmail.com](mailto:LesLumieresDeLaVille28@gmail.com)

**La date limite d'inscription est fixée au 30 Mars 2020 inclus.**

### 3 – SÉLECTION

Tous les films seront visionnés par le comité de sélection dont les décisions sont sans appel et seront consultables sur les plateformes. Les productions sélectionnées seront communiquées aux réalisateurs ou aux producteurs par mail à partir du **15 MAI 2020**. Les réalisateurs et/ou les producteurs des films sélectionnés s'engagent à :

- envoyer un représentant du film le jour de la projection de leur film pour participer au festival.
- à déposer, dans la semaine suivant l'annonce de leur sélection, leur film sur un lien téléchargeable ou les envoyer par WE TRANSFER à [LesLumieresDeLaVille28@gmail.com](mailto:LesLumieresDeLaVille28@gmail.com) – en format **H264.MP4**
- à fournir une fiche d'inscription, 3 photos HD du film, un portrait HD du (des) réalisateur(s) et 1 extrait de 30 secondes du film (libre de droit pour web et TV).

### 4 - COMPÉTITION

Tous les réalisateurs des films présentés dans le cadre de la compétition sont invités à Dreux pour assister aux projections de tous les films. Une liste de bons plans-partenaires leur sera communiquée pour qu'ils puissent organiser leur séjour dans les meilleures conditions (déplacement à charge de la production).

### 5 – JURY/ PRIX et RÉCOMPENSES

Un jury composé de personnalités du cinéma remettra les prix le **SAMEDI 27 juin 2020** en soirée. Les prix remis seront les suivants :

- Le Grand Prix
- Prix du meilleur film d'animation
- Prix du meilleur scénario
- Prix du meilleur réalisateur
- Prix de la meilleure réalisatrice
- Prix d'interprétation féminine
- Prix d'interprétation masculine
- Prix de la Ville (cinéma local)
- Prix Diversité

### 6 – ANNULATION

Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler le festival en cas de problème majeur indépendant de sa volonté.

Nom et signature de l'ayant droit précédé de la mention « lu et approuvé » (signature électronique acceptée)

**Les Lumières de la Ville - 56, rue du Bois Sabot - 28100 DREUX**

Pour la CREATION pour tous, partout, dans toutes ses composantes avec comme objectifs : des actions éducatives et pédagogiques; l'épanouissement des citoyens; la promotion des valeurs de la République; la lutte contre les discriminations; et une contribution à la vie culturelle de la Cité.

<https://www.facebook.com/Les-Lumières-de-la-Ville-384442162302060/>

Association Loi 1901 - N° SIREN : 410048391